

CUNSIGLIU MUNICIPALEDI U 13 DI NUVEMBRE DI U 2025

_

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2025

Rapport n°27

Creazione di posti per scopu di messa in staziu

Création de postes aux fins de mise en stage

Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Au vu de la création des nouveaux Accueils Collectifs des Mineurs (ACM), des nécessités dans le cadre des besoins du périscolaire et extrascolaire et dans une volonté de poursuivre la politique de pérennisation des emplois contractuels présents au sein des effectifs de la Ville, il est proposé la création des postes suivants :

GRADE	NOMBRE	TEMPS DE TRAVAIL	SERVICE
Adjoint technique territorial	1	28h	Restauration collective
Adjoint technique territorial	2	TC	Restauration collective
Agent social territorial	1	TC	Crèche
Agent social territorial	1	20h	ATSEM
Adjoint territorial d'animation	1	19H	Pôle Jeunesse et Loisirs / ACM
Adjoint territorial d'animation	2	12h	Pôle Jeunesse et Loisirs / ACM
Adjoint territorial d'animation	5	7h	Pôle Jeunesse et Loisirs / ACM
Adjoint territorial d'animation	3	20h	Pôle Jeunesse et Loisirs / ACM
Adjoint territorial d'animation	2	17h	Pôle Jeunesse et Loisirs / ACM

En conséquence, il est proposé :

- De créer les postes susvisés afin de permettre la mise en stage des agents.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois seront inscrits au budget 2026.

SYNTHESE

Parechji posti (tècnichi, suciali è d'animazione) sò stati creati da permette a titularizazione prugressiva d'agenti cuntrattuali drentu à i servizii municipali.